

## Revue générale de droit



Paul EID, Pierre BOSSET, Micheline MILOT, Sébastien LEBEL-GRENIER (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2009, 425 pages, ISBN 978-2-7637-8818-0

Andrée LAJOIE, *Le rôle des femmes et des aînés dans la gouvernance autochtone au Québec*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 171 pages, ISBN 978-2-89400-279-7

Marc VERDUSSEN (dir.), *Les droits culturels et sociaux des plus défavorisés*, Actes du colloque international organisé le 18 avril 2008 à Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Bruylant, 2009, 643 p., ISBN 2-8027-2740-8

Isabelle Périard-Brunet et Layne Hellrung

Volume 41, numéro 1, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026952ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026952ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Périard-Brunet, I. & Hellrung, L. (2011). Compte rendu de [Paul EID, Pierre BOSSET, Micheline MILOT, Sébastien LEBEL-GRENIER (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2009, 425 pages, ISBN 978-2-7637-8818-0 / Andrée LAJOIE, *Le rôle des femmes et des aînés dans la gouvernance autochtone au Québec*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 171 pages, ISBN 978-2-89400-279-7 / Marc VERDUSSEN (dir.), *Les droits culturels et sociaux des plus défavorisés*, Actes du colloque international organisé le 18 avril 2008 à Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Bruylant, 2009, 643 p., ISBN 2-8027-2740-8]. *Revue générale de droit*, 41(1), 309–316. <https://doi.org/10.7202/1026952ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# LIVRES EN REVUE

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

---

**Paul EID, Pierre BOSSET, Micheline MILOT, Sébastien LEBEL-GRENIER (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2009, 425 pages, ISBN 978-2-7637-8818-0.**

La société québécoise assiste depuis une vingtaine d'années au développement d'un pluralisme religieux grandissant, multipliant ainsi les enjeux et les controverses entourant la place de la religion dans l'espace public. Dans la foulée des travaux de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* (ci-après la Commission Bouchard-Taylor) les débats publics et l'espace médiatique ont pris une ampleur inattendue<sup>1</sup>. Parfois, ils ont véhiculé des visions simplistes, erronées et déformées du cadre réel de la problématique. Ce livre fait écho à ce constat, nommé par les auteurs « la crise des perceptions ». Désirant participer aux débats publics, il propose un réponse scientifique à cette problématique complexe : quelle est la

place de la religion dans l'espace public?

Dans ce contexte, la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec* (ci-après la Commission), un organisme chargé de veiller au respect et à la promotion des droits protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne*, s'est prononcée à plusieurs reprises sur ce dossier. La Commission a publié un ouvrage collectif comprenant cinq textes dont les auteurs sont les gagnants d'un concours de rédaction d'articles scientifiques et dont le thème était la religion dans l'espace public. Outre ces cinq textes, la Commission a décidé de publier sept autres textes écrits par des chercheurs issus de disciplines scientifiques variées et qui sont reconnus pour leur expertise sur le sujet. Ces analyses sont rigoureuses et critiques et elles s'appuient sur les fondements philosophiques, juridiques et sociologiques de la reconnaissance de la diversité religieuse dans la société actuelle<sup>2</sup>. Bref, la Commission propose de poursuivre la réflexion entamée par le rapport Bouchard-Taylor dans un esprit plus serein

---

1. Paul EID, Pierre BOSSET, Micheline MILOT, Sébastien LEBEL-GRENIER, *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2009, à la page 1.

2. *Ibid.*

et dépassionné suite à la crise des accommodements raisonnables. D'ailleurs, on peut considérer cet ouvrage « comme le complément indispensable du rapport Bouchard-Taylor », selon le journaliste Georges Leroux du *Devoir*<sup>3</sup>.

Les propos introductifs informent le lecteur du contenu général des recherches. L'ouvrage se divise en trois sections : la religion en quête de reconnaissance un défi pour l'État, la religion et les exigences de la vie en société, la religion et l'exercice de la citoyenneté. Chaque section est brève et le rôle des auteurs Paul Eid, Pierre Bosset, Micheline Milot et Sébastien Lebel Grenier est de synthétiser le tout. À titre indicatif, ces propos introductifs sont essentiels pour comprendre l'approche du livre. D'une part, ils simplifient la compréhension des thèmes en les regroupant et ils cernent directement la notion étudiée. Par exemple, Pierre Bosset est l'auteur du texte qui se trouve dans la deuxième section de l'ouvrage et qui aborde la question des conflits de droit entre la liberté de religion et le droit à l'égalité des sexes. De plus, l'utilisateur trouvera dans ces propos introductifs un survol rapide des événements clés qui ont précédé et suivi la Commission Bouchard-Taylor, en février 2007.

La première partie réunit les analyses portant sur la gestion par l'État du pluralisme religieux. Ce n'est pas un hasard que le

français Jean Baubérot, un spécialiste de la laïcité, débute l'étude avec une discussion critique du modèle républicain français. Souvent le modèle français de la laïcité est perçu comme une source d'inspiration par les Québécois. Cette affirmation représente-elle une laïcité étatique réussie? Micheline Milot a retracé les concepts de la laïcité depuis le début du siècle afin de définir les différentes significations qui sont la cause de l'écart qui s'est creusé entre les usages politiques et les usages idéologiques de la notion de la laïcité au Québec. Toute la question entourant le port de signes religieux dans l'espace public est analysée par Marianne Hadry-Dussault. Cette question a fait couler beaucoup d'encre, mais elle demeure passionnante surtout que l'auteur examine la validité de la loi<sup>4</sup> française qui interdit le port de signes religieux dans les écoles publiques face au droit international. En conclusion de cette première partie, Sébastien Lebel-Grenier et Anne Saris se penchent sur les relations entre la religion et le droit positif.

La deuxième partie regroupe les textes qui mettent de l'avant les difficultés émanant des conflits possibles entre l'affirmation de la foi religieuse et les exigences de la vie en société. Les deux premiers textes abordent le sujet de l'égalité des sexes et de la conciliation de la liberté de religion. D'abord, Pierre Bosset ne

---

3. Georges LEROUX, « Pluralisme et laïcité : contribution au débat », *Le Devoir*, [En ligne]. (17 avril 2010), <http://www.ledevoir.com/culture/livres/287151/pluralisme-et-laicite-contribution-au-debat>.

4. *Code de l'éducation*, article L141-5-1.

croit pas à une hiérarchisation des droits fondamentaux comme solution. Il prône plutôt une conciliation entre l'égalité des sexes et les accommodements raisonnables sans dissocier ces droits intrinsèquement liés à la personne. D'après lui, la *Charte des droits et libertés de la personne* possède déjà les outils nécessaires pour assurer une telle conciliation. Louis-Philippe Lampron porte son attention sur ce qu'il appelle « l'incohérence et l'imprévisibilité du droit québécois et canadien », et il analyse la protection individuelle accordée à chacun de ces droits fondamentaux. Ce qui ne lui a pas permis de déterminer avec certitude quel serait le sort qu'un tribunal canadien accorderait à un litige impliquant un conflit entre l'égalité des sexes et la liberté de religion et de conscience. Pierre Sercica et Paul Eid délaissent la question juridique de la problématique pour ce concentrer sur « l'expression socioculturelle de la foi en société ». D'une part, Pierre Sercica a étudié les impacts de l'intégration sociale des élèves des secondaires quatre et cinq à Montréal qui fréquentent des écoles ethnoreligieuses. Contrairement à l'image peu reluisante que font les médias de ce type d'écoles, les résultats de son étude semblent démontrer que ces élèves font preuve en moyenne d'un fort sentiment d'appartenance à la fois à leur groupe d'origine et à leur pays d'accueil. Ces élèves se situent dans le modèle intégrationniste préconisé par le Québec<sup>5</sup>.

D'autre part, Paul Eid réussit à apaiser les opinions populaires, suite au débat public, selon lesquelles les immigrants sont plus pratiquants et plus fervents que les chrétiens de souche française à cause des demandes d'accommodements religieux de ces immigrants. Selon lui, il n'existe pas de données précises pour appuyer cette thèse et de faire des comparaisons entre les groupes religieux de la minorité et ceux de la majorité, car cela devient un terrain dangereux, des nuances s'imposent des deux côtés.

Finalement, la troisième partie s'intitule « la religion et l'exercice de la citoyenneté », où trois auteurs jettent un regard philosophique du modèle libéral de la citoyenneté. D'après Jocelyn Maclure, l'une des critiques les plus fortes de l'obligation d'accommodement pour des motifs religieux se fonde sur le principe de base selon lequel le droit et les institutions publiques doivent traiter l'ensemble des citoyens équitablement<sup>6</sup>. Stéphanie Tremblay présente la question de la diversité religieuse dans les institutions scolaires québécoises. Elle arrive à la conclusion que les changements dans le cadre de l'enseignement et les accommodements raisonnables consentis par les écoles sont révélateurs de profonds changements sociaux. Ces changements touchent non seulement la conception qu'ont les québécois envers les droits fondamentaux, ils touchent aussi

5. P. EID, P. BOSSET, M. MILOT, S. LEBEL-GRENIER, *op.cit.*, note 1, à la page 270.

6. *Id.*, à la page 328.

l'acceptation de la diversité multiculturelle<sup>7</sup>.

Pour conclure, le malaise entourant le débat de fond des accommodements raisonnables est loin d'être clos au Québec. Cet ouvrage le démontre. Selon nous, la société québécoise n'est pas encore arrivée à établir un équilibre solide et durable entre les droits fondamentaux protégés par la Charte et la place que doivent occuper les minorités religieuses dans l'espace public. Mais la richesse des réflexions des auteurs contribue certainement à nuancer les propos et les inquiétudes qui sont ressortis lors de la crise des accommodements raisonnables. Cet ouvrage s'adresse autant aux étudiants en droit qu'aux praticiens. Il reste aussi accessible aux individus intéressés par ce débat.

**Isabelle PÉRIARD-BRUNET**  
**Étudiante à la**  
**Faculté de droit de**  
**l'Université Ottawa**

**Andrée LAJOIE, *Le rôle des femmes et des aînés dans la gouvernance autochtone au Québec*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 171 pages, ISBN 978-2-89400-279-7.**

Quel est le rôle actuel des femmes et des aînés autochtones dans la gouvernance de leurs communautés? Comment expliquer le rôle distinct de ces deux groupes au sein de leurs nations et comment ces rôles se comparent-ils à

ceux de leurs homologues non autochtones québécois? Afin de tirer des conclusions, l'auteure se fonde principalement sur une étude qu'elle a menée auprès de huit conseils tribaux et des cinquante-cinq conseils de bande qui réunissent les dix Premières Nations Autochtones et le Peuple Inuit du Québec, ainsi qu'auprès de quatre organisations autochtones plus englobantes, telle que l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador. L'objet de cette étude et conséquemment de cet ouvrage est de préciser le rôle joué par les aînés et les femmes dans la « gouvernance ».

Le texte comporte deux divisions principales. Dans la première partie, Lajoie décrit les institutions de gouvernance dans leur spécificité autochtone, avant de détailler les résultats de son étude. En décrivant les particularités de la gouvernance autochtone, elle nous fait part de deux éléments qui influent sur la gouvernance autochtone. D'une part, elle constate que la gouvernance proprement autochtone se distingue notamment par l'absence de l'ingérence traditionnelle de l'État dans l'établissement des normes. Au sein des communautés autochtones, d'autres facteurs tels que l'appartenance citoyenne, l'histoire, le langage, et la culture constituent le fondement normatif de ces sociétés. Ceci représente une nette démarcation avec la gouvernance dans un milieu non autochtone, où l'État joue un rôle central dans la création de lois, règlements et décisions exécutives.

---

7. *Id.*, à la page 414.

D'autre part, l'auteure observe que la gouvernance autochtone est caractérisée par trois types d'institutions — des institutions traditionnelles comme les « Long-houses », les Conseils des aînés et les Conseils de sages, des institutions coloniales comme les Conseils de bande et finalement des institutions contemporaines. Ces dernières sont des organismes transversaux qui sont créés par des regroupements proprement autochtones et qui s'adressent à l'ensemble de la société autochtone. Des organismes tels que l'Association des femmes autochtones du Québec sont classés dans cette dernière catégorie. Suivant la description sommaire de ces trois types d'institutions, l'auteure présente les résultats de son étude en détaillant les institutions propres à chacun des cinquante-cinq conseils de bandes étudiés et en dévoilant les taux de représentation des femmes et des aînés au sein de ces communautés respectives.

Dans la deuxième partie de son texte, Lajoie fait une synthèse des données et tente d'expliquer les causes et les résultats de son étude. Quant à la situation des femmes, elle constate que celles-ci détiennent d'importants pouvoirs décisionnels par l'entremise des institutions coloniales issues de la législation canadienne, ainsi que des organismes transversaux contemporains. Cependant, elles n'ont presque aucune représentation dans les institutions traditionnelles. Toutefois, la situation des aînés autochtones est presque tout à fait à l'opposé de celle des femmes. En fait, bien que les

aînés soient presque totalement absents des organismes transversaux, ils jouent un rôle important dans les communautés par le biais d'organismes traditionnels, notamment par la consultation individuelle.

Dans la dernière section de son texte, l'auteure s'interroge sur les causes de ces tendances. Selon Lajoie, elles peuvent s'expliquer principalement par deux facteurs : les cheminements respectivement empruntés par ces deux groupes pour accéder au pouvoir politique, de même que les rapports correspondants de ces derniers avec la société québécoise non autochtone. Analysant le taux de représentation politique des femmes autochtones, selon le premier des deux facteurs identifiés ci-haut, Lajoie prétend que la discrimination engendrée par la *Loi sur les Indiens* (L.R.C., 1985, ch. I-5), au moment où le mouvement féministe des années 1960 se développait, a mené les femmes autochtones à se mobiliser au plan politique dans les organismes occidentaux et transversaux, mais non pas dans les organismes traditionnels. De surcroît, le haut taux de représentation des femmes dans les organismes politiques contemporains et coloniaux peut également s'expliquer par le fait que les femmes bénéficient généralement d'un niveau de scolarisation supérieure. En appliquant le deuxième facteur identifié ci-haut au taux de représentation des femmes, l'auteure constate que statistiquement les femmes autochtones bénéficient d'une représentation à peu près égale, dans les organismes

politiques et organismes transversaux, que leurs consœurs non autochtones. Quant aux aînés, leurs rôles ont été moins affectés par la sédentarisation et ils n'ont pas été visés de la même façon par la discrimination. Les aînés ont donc préféré maintenir le respect qu'ils ont traditionnellement eu, afin de conserver leur rôle dans les organismes traditionnels, au lieu de s'intégrer dans les organismes coloniaux et contemporains. Toutefois, en comparaison avec les non autochtones on peut constater que les aînés autochtones détiennent toujours des pouvoirs décisionnels et politiques importants. Par contre, les aînés non autochtones sont dépourvus de presque tout pouvoir politique. En conclusion, l'auteure constate que les femmes autochtones et non autochtones se trouvent à peu près égales en termes de représentation et qu'elles pourraient bénéficier d'une collaboration dans leur lutte pour l'égalité politique. Quant aux aînés, les membres du groupe non autochtone, marginalisé par la société québécoise, ont beaucoup à apprendre des autochtones, ces derniers ayant considérablement plus de pouvoir au plan politique. Afin de solutionner cette inégalité, l'auteure suggère l'établissement d'un conseil des aînés du Québec, comme ceux déjà établis en Afrique et en France.

La source principale de recherche pour ce texte a été une étude menée entre 2007 et 2009 par l'auteure, réalisée par le biais d'entrevues non dirigées au sein des communautés autochtones, en collaboration avec Alexandre

Courtemanche, alors étudiant à la maîtrise. Également, l'auteure étoffe les résultats de cette étude avec ses recherches antérieures et se réfère souvent à la législation canadienne encadrant la fonction de certaines institutions politiques.

En bref, cet ouvrage présente un aperçu complet de la représentation politique des femmes et aînés autochtones au sein de leurs organismes gouvernants. Cette publication est non seulement utile présentement pour les étudiants, les chercheurs et les universitaires œuvrant dans des domaines connexes, mais pourrait aussi s'avérer fort utile dans le futur, comme barème de mesure afin de constater le progrès politique de ces deux groupes dans leur quête vers l'égalité.

**Layne HELLRUNG**  
Étudiant à la  
Faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa

**Marc VERDUSSEN (dir.), *Les droits culturels et sociaux des plus défavorisés*, Actes du colloque international organisé le 18 avril 2008 à Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Bruylant, 2009, 643 p., ISBN 2-8027-2740-8.**

Depuis les premières reconnaissances des droits de l'homme, les droits sociaux et culturels ont été intégrés progressivement dans plusieurs textes constitutionnels et internationaux. Dans ce contexte, cet ouvrage collectif rassemble les actes d'un colloque

international qui s'est déroulé en avril 2008 à Louvain-la-Neuve et qui fut organisé par la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain en association avec la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa ainsi que la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes. Cette étude comparative aborde des problématiques juridiques et des solutions liées à la mise en œuvre des droits sociaux et culturels des plus défavorisés dans trois pays différents : la France, la Belgique et le Canada. Plus d'une vingtaine de textes proposent une réflexion approfondie des obligations de l'État envers les droits culturels et sociaux des plus défavorisés. Le contenu réside dans une analyse vigoureuse qui plaira à tous les juristes qu'ils soient Canadiens, Belges, Français ou autres.

Les propos introductifs visent à informer le lecteur du contenu général de l'étude. La préoccupation commune des auteurs concernant les droits sociaux et culturels est condensée à l'intérieur de l'un des textes introductifs dans le but d'offrir un avant-goût des sujets plus spécifiques. En premier lieu, Marc Verdussen offre une vue d'ensemble de la problématique associée à la théorie des droits fondamentaux classiques, les droits civils et politiques par opposition à l'avènement de nouveaux droits fondamentaux, les droits sociaux et culturels. La mise en œuvre de cette nouvelle catégorie de droit pose de délicates questions au plan juridique puisqu'elle requiert une intervention active de la part de l'État, alors que les droits

politiques et civils protègent les citoyens de l'ingérence de l'État et requiert par le fait même une abstention de la part de ce dernier. À partir de cette distinction les auteurs étudieront la portée juridique des droits culturels et sociaux. De son côté, Edouard Delruelle, professeur à l'Université de Liège et philosophe signe également un texte introductif qui s'intitule « Précarité et dignité : Comment devient-on « inutile au monde » ? » et vient chercher notre attention. L'auteur délaisse le droit positif pour traduire une réalité peut reluisante sur les effets du capitalisme moderne. Il s'appuie sur les changements sociologiques qui se sont produits au cours des temps. Par exemple, l'idiot du village avait quand même sa place dans la communauté, tandis que maintenant la société considère que les personnes défavorisées sont inutiles et perdent ainsi leur dignité. Portrait sombre de la société actuelle, ce texte suscite un vaste intérêt au sujet de l'importance des droits sociaux et culturels.

L'ouvrage ici invoqué se divise en trois sections où les droits sociaux et culturels sont abordés à trois différents niveaux dont le premier trace un bilan des droits constitutionnels de ces personnes défavorisées. Le deuxième niveau est une analyse spécifique reliée à certains droits, tel le droit à une aide sociale, le droit à un logement décent ou encore le droit à un épanouissement culturel. Puis le troisième niveau rend compte des témoignages de personnes et d'organismes qui sont impliqués auprès des personnes défavorisées.

Par leur travail sur le terrain, ils essaient de démontrer que les droits culturels et sociaux sont indissociables des droits fondamentaux des plus défavorisés. De plus, il est important de noter que les auteurs fournissent une étude sur les problématiques à partir d'un sujet d'étude fixe : les droits des personnes les plus défavorisées, en excluant du cadre de l'analyse les droits économiques pour traiter uniquement des droits culturels et sociaux.

Pour conclure, nous avons apprécié la complémentarité et la rigueur des réflexions qui sont présentées. Nous avons également apprécié l'approche comparative de ce sujet universel qui s'adresse particulièrement aux juristes qui

oeuvrent dans les domaines sociaux et dans le domaine des droits de la personne. Excellent ouvrage de référence pour la recherche, ce document est complet, diversifié ainsi que bien présenté afin que le lecteur puisse se retrouver aisément. De plus, la qualité de ces textes écrits par les divers juristes belges, canadiens et français a enrichi le contenu des hypothèses juridiques concernant l'avenir des droits des plus défavorisés.

**Isabelle PÉRIARD-  
BRUNET**  
**Étudiante à la  
Faculté de droit de  
l'Université  
d'Ottawa**